

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale...
Réclamations...
Annonces anglaises...

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON

Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.
Autres départements... 7 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale... 10 fr. 18 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,

73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 20 mai 1882	
30 français.....	84
30 amortissable... 84 1/2	Credit mobilier..... 570
30 nouveau.....	Credit Lyonnais..... 755
30 français.....	Mobilier espagnol... 492
30 5 0/0.....	Union générale..... 710
30 5 0/0.....	Autrichiens..... 526
30 5 0/0.....	Lombards..... 312
30 5 0/0.....	Sarragosse..... 526
30 5 0/0.....	Nord-Espagne..... 603
30 5 0/0.....	Transatlantique..... 2770
30 5 0/0.....	Suez..... 1021 1/2
30 5 0/0.....	Consolidés à Londres 1021 1/2
30 5 0/0.....	Panama..... 2770

Télégrammes

DE NUIT

Fi spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 20 mai.

Le conseil des ministres s'est réuni dans la matinée.

M. de Freycinet lui a communiqué les décrets de l'Egypte.

Le conseil a continué l'examen du projet de la mairie centrale de Paris.

Le conseil a approuvé la convention conclue avec la Compagnie d'Orléans.

Aux termes de cette convention, l'Etat concéderait à la Compagnie la construction de 600 kil., et lui affermerait 800 kilomètres de réseau de l'Etat. La Compagnie réduirait les tarifs de 7 0/0. L'Etat garantit la Compagnie contre tout rachat pendant quinze ans.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 20 mai.

Le droit d'association

Hier, la commission du droit d'association a tenu une longue séance dans laquelle elle a commencé la discussion générale du projet Waldeck-Rousseau.

L'ex-ministre de l'intérieur du cabinet Gambetta a fait un exposé complet de sa proposition, mais le débat s'est engagé. Il paraît devoir se continuer quelque temps encore sans aboutir à une solution précise.

Proposition Lagrange

M. Lagrange, député du Rhône, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à rendre obligatoire l'introduction d'une clause spéciale, demandant que les assureurs

garantissent le salaire des ouvriers et employés, privés de travail à la suite d'un incendie, pendant un mois.

Commission du budget

M. Ferry a été entendu par la commission du budget. Il a exposé qu'au moment où il avait dressé le budget de son département, il n'avait pu faire entrer en ligne de compte les dépenses résultant des lois relatives à l'obligation et à la gratuité de l'enseignement primaire, puisque ces lois n'étaient pas encore votées.

Le ministre de l'instruction publique a déclaré que leur application le forçait de demander un nouveau crédit d'une trentaine de millions; il en résultera donc un déficit de 25 à 26 millions.

Diverses

La commission de l'alcoolisation des vins a entendu les délégués des fabricants du Nord produisant l'alcool, par la culture de la betterave et qui ont plaidé en faveur du projet de M. Léon Say, très favorable à cette industrie.

La commission, qui ne semble pas encore convaincue par les raisons alléguées par le ministre des finances et ses intéressés, paraît très partagée.

M. Guillot, député de l'Isère, aurait l'intention de poser une question à M. Léon Say sur la fusion du Crédit foncier avec la Banque hypothécaire.

L'extrême gauche de la Chambre a approuvé le projet Gerville-Réache sur la réforme judiciaire basée sur le principe électif.

SENAT

LA SÉANCE

Séance du samedi 20 mai 1882

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

Election d'un inamovible

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible, en remplacement de M. Berteaud, décédé.

Le résultat du scrutin donne 159 voix à M. Dietz-Monin, candidat des gauches, sur 196 votants.

M. Dietz Monin est en conséquence élu sénateur inamovible.

LE CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE

(Suite de la discussion)

Après avoir approuvé un projet de loi tendant à autoriser le département de la Haute-Saône à contracter

un emprunt pour les chemins vicinaux, le Sénat continue la discussion sur le projet de loi tendant à réformer le code d'instruction criminelle.

La discussion s'ouvre sur l'article 139 ainsi conçu: « Si l'inculpé est détenu, il peut aussitôt après une première comparution, communiquer librement avec son conseil, à moins d'une interdiction de communiquer faite dans les termes de l'article 114. »

Amendement Grandperret

M. Grandperret présente et défend un amendement tendant à ce que le juge d'instruction soit tenu de communiquer les pièces de la procédure à l'avocat ou à l'avocat délégué dans le délai de 3 jours, lorsqu'il n'y aura pas incompatibilité avec les nécessités de l'information.

M. Déranger soutient le projet de la commission.

La discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 5 h. 30.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du samedi 20 mai

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

Crédit au ministère de la guerre

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la guerre, au titre du budget sur ressources extraordinaires de l'exercice 1882, d'un crédit de 54,250,000 francs, et annulation d'une somme correspondante au titre du budget de l'exercice 1881.

Le projet est adopté.

LE BUDGET DE 1870

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1870.

Discours de M. Baïhaut

M. Baïhaut, rapporteur, explique les causes du retard apporté dans le règlement de ce compte. La nouvelle commission s'est surtout occupée de la question militaire et elle a voulu savoir quel était l'effectif de notre armée en 1870.

D'après les documents qu'elle a pu examiner, le déficit s'élevait à 53,821 hommes. Les régiments de ligne qui devaient avoir 1,220 hommes n'en avaient que 1,100 à 1,200 au moment de la mobilisation. La commission n'a donc pu calculer la dépense réelle d'après ces effectifs. Les congés accordés avec affectation de solde ont fait supporter à l'Etat des dépenses imméritées.

On ne sait où sont passées les différences. Les pièces de comptabilité n'ont pu être retrouvées et aucune

explication n'a pu être donnée à la commission sur leur disparition.

La Cour des comptes a dû renoncer à vérifier les chiffres des effectifs; elle a fait toutes les vérifications qu'il lui était possible de faire et la Chambre peut voter sur son rapport.

L'orateur dit que même après 1870, les revues d'effectif n'ont pas été passées; or il faut les passer souvent, et inopinément, c'est le seul moyen de constater les abus.

Il dit que la commission est obligée de déclarer que le contrôle de la Chambre sur la Cour des comptes est illusoire, attendu que tous les moyens de contrôler les dépenses font défaut.

Il faudrait peut-être créer dans la Chambre un bureau de comptabilité, mais, en l'état des choses, la commission est impuissante.

La Chambre a le devoir de veiller à ce que nos désastres passés ne soient pas des leçons perdues.

Vote du projet

La Chambre passe au scrutin et adopte l'ensemble du projet par 390 voix contre 59.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Lundi, séance publique à 2 heures.

Informations

Paris, 20 mai.

Le Journal officiel annonce que le capitaine du vaisseau Dumas-Vence est nommé membre adjoint du conseil de l'amirauté.

M. Grévy a remis à onze heures et demie la barrette cardinalice à M. Lavie avec le cérémonial d'usage. Deux compagnies, sous les ordres d'un chef de bataillon, rendaient les honneurs militaires.

M. de Freycinet et M. Humbert étaient présents.

Le cardinal archevêque d'Alger est resté à déjeuner à l'Elysée avec les deux ministres, l'abbé, le garde-noble du pape et d'autres personnes.

La cour de cassation a rejeté le pourvoi de M. Henri de Rochefort contre l'arrêt de la cour de Paris, se déclarant compétente pour juger correctionnellement sur la plainte de M. Challemeil-Lacour.

La cour de cassation a rejeté également les pourvois de quatre condamnés à mort.

Les membres du comité de secours pour les israélites de Russie adressent un appel à la charité; les souscriptions sont reçues au consistoire israélite de Paris.

On a dit à tort que M. Grévy s'était montré peu disposé à accepter l'invitation qui lui avait été faite d'assister au banquet d'inauguration de l'Hôtel de Ville, qui doit avoir lieu le 13 juillet prochain.

La vérité est que le président de la République — et cela est absolument correct — a tenu à connaître la liste des 450 convives avant de prendre un parti, d'accord avec le conseil des ministres.

Le bureau du conseil et le préfet de la Seine s'oc-

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE

114

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

— A fabriquer des pièces de cent sous en tombant on gagne peu de choses et ça ne peut pas durer longtemps, vous le savez aussi bien que moi. Si je vous laissais filer vous seriez pris un moment à l'autre puisqu'on vous sait à Paris et qu'on a l'œil sur vous... C'est une nouvelle condamnation... c'est le bagne à perpétuité...
Terremonde frissonna.
— Connus, dit Dubief. Après?...
— Après? répéta le policier. Voulez-vous rester libres et gagner dix mille francs?
— Si nous le voulons? s'écria Terremonde.
— Dix mille francs!... Mon rêve!...
— Vous les offrez? demanda Dubief.
— Oui...
— Alors, ce que vous avez à nous commander vaut vingt mille...
— J'irai jusqu'à douze, mais c'est mon dernier prix, et je ne payerai pas en fausse monnaie.
— Inutile de parler de ça... dit Terremonde.
— Nous acceptons... reprit Dubief. Qu'y aura-t-il à faire?
— Beaucoup de choses...
— C'est-à-dire qu'il faudra jouer gros jeu.
— Peut-être...
— Eh bien, on risquera la partie... Comment payerez-vous?
— Cinq mille francs avant l'affaire... Le reste immédiatement après...
— Et les faux francs?
— A ma charge...
— Nous sommes d'accord... Donnez les cinq mille...
— Pas ici... on pourrait s'étonner de me voir tirer des billets de banque de ma poche et vous les remettre, sachant que nous ne nous connaissons pas tout à l'heure... En allant au café, je vous remettrai l'acompte en question... A propos où demeurez-vous?
Dubief eut un sourire narquois.
— Je vous le dirai, répliqua-t-il, quand nous toucherons le papier Garat... Donnant...
— Vous vous défilez?
— Jamais de la vie, mais j'aime les affaires en règle...
— Sauriez-vous au besoin conduire une voiture?... demanda Théfer.
— Comme un vrai cocher... répondit Dubief.
— Connaissez-vous Bagnole?

— Les fours à plâtre?... De réputation, mais je ne les ai jamais fréquentés...
Il était onze heures.

L'agent de la sûreté paya la dépense.

Les trois misérables quittèrent le caboulot des Trois Bouteilles et prirent le chemin d'un petit estaminet où leur servit trois maza-grans et un quart de litre d'eau-de-vie.

Théfer exhiba cinq mille francs.

— Voici l'argent, dit-il, donnez l'adresse...
Dubief examina les billets minutieusement, en connaissance, les mit dans sa poche et répondit.

— Rue de Charenton, 124...
— A l'hôtel...
— Non, dans nos meubles... Deux cent cinquante francs de loyer, une chambre superbe...
— Votre outillage de fausse monnaie se trouve là?

— Oui, au grand complet...
— C'est bon... Ne rentrez pas chez vous ce soir...
— Pourquoi?

— Une idée à moi... Cette nuit, ou au point du jour, je ferai chez vous une descente de police...
Je saisis tout, excepté vos personnes, puisque les oiseaux auront abandonné la cage...
— Compris! dit Terremonde. On vous trouvera très malin à la préfecture, et pendant ce temps là nous jouerons des échecs...
— Fameuse idée!... ajouta Dubief. Nous coucherons cette nuit n'importe où... Mais en quel endroit nous retrouverons-nous demain?

— Vous irez m'attendre, à dix heures du

matin, boulevard de Montreuil, au Deux Co-chons de lait...
Dubief se passa la langue sur les lèvres.

— Pour déjeuner... fit-il, la chose est entendue... Je connais la maison, la cuisine est bonne et le piccolo très réussi.

— On déjeunerait certainement, répliqua Théfer, et ensuite nous irons faire un tour de promenade du côté de Bagnole où j'ai quelque chose à vous montrer... A demain, camarades...
— A demain...
Les trois hommes se séparèrent.

— Qu'est-ce que ça peut être que ce particulier là? demanda Terremonde en prenant le bras de Dubief et en s'éloignant avec lui.

— Un mouchard de la haute qui doit travailler pour le compte d'un particulier très riche, ça s'est vu plus d'une fois, et comme il tient à ne pas se compromettre, il nous a embauchés pour faire le coup à sa place.

— Et c'est nous qui risquerons d'être pincés... murmura Terremonde. T'aurais dû demander davantage...
— Bah? laisse donc!... L'affaire n'est déjà pas mauvaise, et je me charge de la rendre meilleure encore quand nous saurons de quoi il retourne...
En dialoguant ainsi les deux bandits étaient arrivés à leur domicile.

Ils occupaient une assez grande chambre au troisième étage, sur la cour, dans une vieille maison d'apparence misérable.

Les faux monnayeurs montèrent à cette chambre, prirent leurs effets, le peu d'argent

cupent de dresser cette liste, où doivent figurer tous les représentants des puissances accréditées près le gouvernement français.

Il n'est pas douteux que cette liste soit communiquée au moins officieusement à l'Élysée.

Le Progrès militaire annonce que la promotion de généraux qui doit produire un mouvement d'avancement dans les grades élevés de l'armée n'aura lieu cette année qu'à la veille de la fête nationale du 14 juillet.

Etant reculée jusqu'à cette date, elle sera considérée et comprendra probablement six généraux de division et 14 généraux de brigade. Outre plusieurs officiers généraux qui devancent l'heure de la retraite, il faudra remplacer, comme atteignant la limite d'âge : MM. les généraux de division Appert, commandant le 17^e corps, de Kerlédec, disponible, Lecoq, gouverneur de Paris, et Michel, inspecteur général de cavalerie ; MM. les généraux de brigade Lespiau, commandant la 25^e brigade d'infanterie, à Bourg ; Noury, commandant l'artillerie du 10^e corps ; Suter, commandant l'artillerie du 19^e corps ; Le Masson, membre du comité des fortifications ; Vittot, commandant la 34^e brigade d'infanterie ; de Montluisant, commandant l'artillerie du 15^e corps ; Fauchon, commandant la 39^e brigade d'infanterie.

Le Progrès militaire ajoute que les services que M. le général Lecoq a rendus à l'armée du Nord, comme commandant en chef du 22^e corps, lui assureront certainement le maintien dans le cadre d'activité, en vertu d'une décision du conseil des ministres.

Hier ont eu lieu à Paris les obsèques de M. Jean Wallon, que Murger a mis en scène dans la Vie de Bohème, sous le nom de Gustave Colline, le savant aux poches profondes bourrées de livres.

M. Wallon a publié de nombreux ouvrages, dont les plus connus sont les suivants : « Du vrai, du beau et du bien ; » la réputation très vive de la philosophie de Cousin ; et ensuite ses travaux considérables sur l'histoire religieuse : le Clergé de 89, la Vérité sur le Concile, Jésus et les Jésuites, un Collège de Jésuites, etc. M. Jean Wallon, gallican très convaincu, était l'ami de Montalembert et du père Gratry.

Il était âgé de 61 ans.

Contrairement à ce qui a été avancé par plusieurs journaux, aucune mesure nouvelle n'a été prise relativement au socialiste russe P. Lavroff, qui reste bel et bien expulsé.

D'après les bruits qui couraient hier au Palais, l'instruction ouverte sur les causes de la mort de M. Henri Giffard aboutirait à une ordonnance de non-lieu.

Non seulement la mort de M. Giffard s'explique naturellement par le suicide, mais les valeurs de sa succession se retrouveront peu à peu ; on a déjà mis la main sur près de cinq millions.

On a constaté aussi que dans les derniers temps, M. Giffard donnait beaucoup d'argent, et que depuis plusieurs années, il ne détachait pas les coupons des obligations qu'il possédait.

On se rappelle que M. Isaac Pereire avait, peu de temps avant sa mort, institué un prix de 10.000 fr. pour être décerné à l'écrivain qui traiterait le mieux la question de l'extinction du paupérisme.

Le lauréat du concours est Mme Casimir Ladreyt, une Française qui habite Boston. Ce n'est que depuis hier qu'on connaît son nom.

Lorsque la commission d'examen procéda au dépouillement des plis devant contenir l'indication du nom des concurrents, elle trouva dans un de ces plis un simple morceau de papier blanc.

Ce qu'il y avait de plus étrange, c'est que cette enveloppe mystérieuse portait l'adresse de la devise de l'ouvrage couronné. Par bonheur, elle était marquée du timbre postal de Boston. La commission, vivement intriguée, fit faire de la publicité dans les journaux des États-Unis. On avis y fut inséré pour prier l'auteur anonyme de se faire connaître. L'avis demeura quelque temps sans réponse.

Enfin, samedi dernier, M. Camille Sée, rapporteur de la commission, reçut de Boston une lettre conçue en termes très flatteurs. Le correspondant n'était autre que Mme Casimir Ladreyt, qui disait n'avoir pas voulu se nommer plus tôt, de crainte que sa qualité de femme ne lui méritât ou ne parût lui avoir mérité la

partialité bienveillante d'une commission dont l'auteur de la loi sur l'instruction secondaire des jeunes filles était le rapporteur.

LES AFFAIRES D'ÉGYPTÉ

Paris, 20 mai.

L'Événement publie une dépêche de Vienne, assurant que l'Allemagne propose une conférence des ambassadeurs à Constantinople, en vue d'assurer la sécurité en Égypte. La France et l'Angleterre auraient adhéré à cette proposition.

Alexandrie, 20 mai.

La canonnière anglaise la Bitterna est arrivée hier dans l'après-midi.

Le cuirassé l'Invisible portant l'amiral Seymour, et le La Galissonnière, suivie de deux canonnières françaises, et le cuirassé anglais le Monarch, arrivent ce matin.

Alexandrie, 20 mai.

La flotte anglo-française est arrivée ce matin à six heures ; le calme est parfait.

Au Caire et Alexandrie, on attend le résultat des négociations dans lesquelles les consuls d'Angleterre et de France paraissent avoir un rôle prépondérant.

Alexandrie, 20 mai.

La flotte anglo-française restera au moins six semaines en vue d'Alexandrie ou dans ces parages. On sait aujourd'hui que les agents secrets du sultan en Égypte ont ordonné aux troupes égyptiennes de ne plus obéir à l'Arabi Bey.

Londres, 20 mai.

Le Times annonce d'Alexandrie que les prisonniers circassiens sont partis hier matin à bord d'un vapeur autrichien.

Les avis de Constantinople confirment la grande détente annoncée hier, les assurances de lord Dufferin et de M. de Noailles ayant convaincu la Porte que l'action anglo-française en Égypte n'était nullement dirigée contre les droits du sultan.

Etranger

Allemagne

Berlin, 20 mai. — Le tsar vient d'envoyer à l'empereur d'Allemagne quatre magnifiques chevaux. Deux de ces chevaux étaient attelés à la voiture dans laquelle se trouvait Alexandre II, le 13 mars 1881, au moment où il fut assassiné.

Un ouvrier, nommé Wagnecht, a été arrêté, par la police de Berlin, sous la prévention d'avoir, par sa négligence, causé l'incendie de l'exposition d'hygiène.

Il était chargé de la surveillance de nuit et avait, contrairement aux dispositions formelles du règlement, allumé une lanterne dans une pièce où l'on mettait différents objets nécessaires au service. L'allumette non éteinte tomba dans une fente du plancher et y mit le feu à des copeaux qui se trouvaient au-dessous.

Voici l'état officiel actuel de la marine militaire allemande : 7 frégates et 5 corvettes cuirassées, 22 corvettes et 25 canonnières, 8 bateaux-torpilles, 8 avisos, 19 vaisseaux-écoles, 2 transports, 11 bateaux pour le service des ports et 8 remorqueurs.

Berlin, 20 mai. — Trois frégates allemandes ont reçu l'ordre d'appareiller immédiatement pour l'Adriatique, où elles viendront mouiller dans cinq ou six jours.

La commission du Reichstag a rejeté, par 21 voix contre 3, tous les articles du projet relatif au monopole des tabacs.

Angleterre

Londres, 20 mai. — La reine Victoria a créé le lord-maire de Londres, baronnet.

L'embarcadere d'Enceboroug d'où partent les bâtiments à vapeur pour l'Écosse a été entièrement détruit par un incendie.

Espagne

Madrid, 20 mai. — La Chambre a approuvé les neuf articles du projet de la conversion de la dette, l'ensemble de la loi sera probablement voté aujourd'hui.

Des dépêches expédiées par les autorités de la Catalogne démentent qu'une nouvelle bande d'insurgés soit apparue.

Le ministre de la justice a annoncé à la Chambre qu'il présentera à la prochaine session un projet établissant un jury et un code pénal conçus dans un esprit très libéral. Cette déclaration a produit un grand apaisement dans le groupe dissident de la majorité ministérielle. Les craintes d'une nouvelle crise ministérielle ont disparu.

Les budgets autrefois et aujourd'hui

M. de Wailly, avec quelques feuilles détachées des anciens comptes de la couronne, refait le budget du roi saint Louis, qui offre en recettes 207.000 livres du temps, et en dépense 136.000 livres. Ces 207.000 livres, à cette époque, représentent à peu près le même poids d'or ou d'argent que 3 millions 1/2 de nos jours.

Un peu plus près de nous, sous Henri IV, les notables fixèrent le budget de 1597 à 30 millions de livres, qui équivalaient, de notre temps, comme somme métallique, à 94 millions.

Deux siècles après, sous Louis XVI, nous voyons Necker présenter le grand-livre des finances royales aux États-Généraux, fixant le budget à 473 millions et les dépenses fixes à 531. On se rapprochait déjà du demi-milliard.

Après la Révolution, l'Empire et la Restauration ont vu apparaître le premier budget d'un milliard, qui fit sensation dans le pays. Ce milliard de 1830, la monarchie de Juillet et le second Empire l'ont lestement doublé, et aujourd'hui la France, sans la moindre émotion, se voit annoncer pour 1883 un budget ordinaire de plus de trois milliards.

Il paraît que cette rapide progression n'existe pas que pour la France, car on constate que partout les dépenses publiques ont beaucoup plus de tendance à grossir qu'à décroître. Un journal anglais nous apprend, par un tableau comparatif, que le montant total des budgets de tous les États réunis de l'Europe, autres que la France, se serait élevé de 7 milliards 684 millions en 1865, et onze milliards 733 millions en 1879, soit une augmentation de 50 à 55 pour 100.

STATISTIQUE DE LA PRESSE EN FRANCE

L'Annuaire de la Presse, de M. Emile Mermet, qui vient de paraître, contient, outre les matières accoutumées, des détails intéressants sur la situation de la presse à Paris et dans les départements.

Nous empruntons les lignes qui suivent à la préface de l'ouvrage :

Le nombre des journaux publiés à Paris au 31 décembre 1881 est de 1,343 ; en 1880, ce chiffre était de 1,316 ; dans le tableau placé en tête du département de la Seine, page 463, j'ai donné leur classification, de laquelle il résulte qu'il se publie à Paris 70 journaux politiques de grand et petit format, pouvant se classer ainsi d'après leurs nuances politiques.

Républicains.....	46
Légitimistes.....	10
Orléanistes.....	9
Bonapartistes.....	5

70

Les journaux financiers sont les plus nombreux, on en compte 209 ; viennent ensuite les journaux de médecine, 97 ; de modes, 81 ; les feuilles illustrées, 88 ; celles de jurisprudence, 61 ; il n'y a que cinq journaux vinicoles ; trois d'économie politique ; deux exploitent spécialement le mariage ; un seul est consacré aux forêts.

Le déjeuner fut expédié vivement. — Théfer était pressé.

Une voiture conduisit les trois hommes à Bagnole. Le policier donna l'ordre au cocher d'attendre à l'entrée du village et s'engagea pédestrement avec ses compagnons sur la route abrupte accédant au plateau de la Capsulerie.

— Étudiez bien le chemin que nous suivons, dit Théfer. Gravez en dans votre mémoire les moindres détails... Il faudra le prendre la nuit avec une voiture dont les lanternes seront éteintes...

— As pas pour... on se souviendra, répliqua Dubief.

On arriva à la maison de M. Servan.

— Est-ce que vous allez nous faire cadeau d'une campagne ? demanda Terremonde en riant. J'aimerais bien ça... Je suis un amant de la nature et des points de vue.

— Je crois qu'il vous plairait peu de rester ici après ce qui doit s'y passer... répondit Théfer.

Le ton dont ces paroles furent prononcées fit courir un frisson sous l'épiderme des deux bandits.

— Quand vous aurez gagné votre argent poursuivit le policier, je vous conseillerai d'aller visiter un peu la Belgique ou la Suisse... Non que vous soyez compromis en quoi que ce soit, car nos mesures seront bien prises, mais afin d'éviter de fausses rencontres...

— Ah ça ! mais murmura Dubief, ça sera donc terrible ce qui se passera la dedans ?

— Vous figurez-vous par hasard, répondit sé-

Il a été déposé à Paris au parquet 439 titres de journaux nouveaux, parmi lesquels 54 seulement sont des journaux purement politiques, 254 journaux divers, d'administration, industriels, illustrés, revues des sciences, arts, etc., et enfin 129 journaux financiers dont la plupart sont les organes de maisons de banque ou de change.

Le nombre des journaux des départements s'est accru de 277. Cet accroissement doit être attribué, d'abord aux élections sénatoriales et législatives, d'autre part à la création de soixante publications illustrées qui sous des noms divers sont imprimées et exploitées pour la publicité par une maison parisienne qui moyennant une faible rémunération les expédie aux journaux de province qui offrent ainsi un supplément illustré à leurs abonnés.

Voici le tableau comparatif des journaux des départements publiés en 1880 et 1881 :

	1880	1881
Divers.....	691	783
Républicains.....	480	615
Légitimistes.....	140	177
Orléanistes (monarchistes conservateurs).....	127	146
Religieux (Séminaires ecclésiastiques, Bulletin d'associations ecclésiastiques).....	109	108
Bonapartistes.....	90	100

1.632 1.929

Les départements dans lesquels se publient le plus grand nombre de journaux après la Seine sont :

Le Nord, 105 ; les Alpes-Maritimes, 104 ; parmi lesquels 25 divers non politiques, sont des journaux de high-life ; les Bouches-du-Rhône, 95 ; le Rhône, 73 ; la Gironde, 66 ; la Seine-Inférieure, 63 ; le département dans lequel il y a le moins de journaux, c'est celui des Hautes Alpes, où il ne s'en publie que 4 seulement.

UNE EXPOSITION FLOTTANTE

Il a été annoncé récemment qu'une société anglaise avait formé le projet d'organiser une Exposition commerciale flottante.

Ce projet est devenu une réalité. Un vapeur de 3.000 tonnes, le Vice-Roi, vient d'être équipé à Londres, et va recevoir une grande variété de produits d'exposants anglais. Il fera le tour du monde et s'arrêtera dans les principaux ports des divers pays.

Le but de cette entreprise toute nouvelle est de mettre sous les yeux des acheteurs étrangers des spécimens des manufactures de Londres, de Birmingham, de Manchester et d'autres grands centres d'industrie et de leur éviter ainsi la peine de faire le voyage d'Angleterre.

Le Vice-Roi, dont les cabines et même le pont seront transformés en salles d'exposition, passera à Gibraltar, traversera la Méditerranée, le canal de Suez, visitera Ceylan, l'Inde, l'Australie, les Fiji, la Tasmanie, le cap de Bonne-Espérance, Madère, etc.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

LOIRE

Saint-Etienne, 20 mai. — Les travaux pour l'établissement par la Compagnie des tramways d'une voie de service dans la rue de la République ont été commencés hier sur la place Fourneyron.

Cette voie est destinée au transit du matériel pour le service de la ligne de Saint-Etienne à Rive-de-Gier par Saint-Chamond.

Hier matin, vers 8 heures 1/4, un char à-bancs, attelé d'un cheval, stationnait rue de Roanne, devant le n° 47, lorsque vint à passer un train de tramway arrivant de la Terrasse.

Effrayé, le cheval a reculé et engagé la voiture sur la voie ferrée ; il en est résulté un choc violent avec la machine, choie dans lequel l'essieu du char-à-bancs a été rompu.

de bon aloi qu'ils possédaient, et une certaine quantité de pièces de cinq francs fausses.

Ils eurent soin de laisser les autres sur une table, bien en vue.

Ceci fait, ils redescendirent et se dirigèrent du côté de la barrière du Trône, afin d'y trouver un hôtel garni où ils pourraient passer la nuit.

Théfer, en quittant le café, se rendit en voiture à la préfecture de police et se fit admettre d'urgence auprès du chef de la sûreté qui lui demanda :

— Il y a du nouveau ?

— Oui, monsieur... Je tiens nos hommes.

— Dubief et Terremonde ?

— Parfaitement...

— Bravo, Théfer !... je vous félicite ! Ils sont arrêtés ?

— Non, monsieur, mais ils le seront dans quelques heures...

— Vous savez où ils demeurent ?

— Oui, je les ai reconnus dans un cabaret de la rue du Marché-Lenoir. J'étais seul... Ils quittaient le cabaret au moment où je me disposais à aller chercher main-forte... Je les filai et j'eus la mauvaise chance de ne pas rencontrer sur ma route un seul agent pour procéder à une arrestation immédiate... Ils demeurèrent au n° 124 de la rue de Charenton... J'irai les cueillir au point du jour...

— Je vous accompagnerai... Soyez ici à cinq heures et demi du matin avec une voiture...

— Bien, monsieur...

A l'heure dite le chef de la sûreté, Théfer et

trois agents se rendirent rue de Charenton chez Dubief et Terremonde.

Nos lecteurs savent déjà qu'ils ne devaient trouver personne au logis des deux gredins.

LIV

On se contenta donc d'opérer une perquisition ; on saisit l'outillage, peu compliqué du reste, qui servait à fabriquer la fausse monnaie ; on fit main-basse sur les écus de plomb argenté ; enfin on plaça deux agents en surveillance avec mission d'empoigner bel et bien les évadés de Clairvaux quand ils rentreraient chez eux.

Le chef de la sûreté reprit le chemin de la préfecture, et Théfer se rendit à son logement de la rue du Pont-Louis-Philippe.

A dix heures précises il arrivait au rendez-vous donné boulevard de Montreuil, à l'enseigne des Deux Cochons de lait.

Il portait un costume complet de velours vert-bouteille à côtes, et ressemblait à un bas employé de chemin de fer ; un large chapeau mou remplaçait sur sa tête la caquette réglementaire.

Dubief et Terremonde l'attendaient en dégustant un verre d'absinthe pour s'ouvrir l'appétit.

Ils le prirent pour un étranger quand il vint s'asseoir à côté d'eux, tant sa physionomie ressemblait peu, sous ce travestissement nouveau, à celle du débordeur de la veille au soir.

— Surtout ! pensa Dubief, lorsqu'il se fut fait reconnaître. Voilà un homme bigrement fort !!!

Il y a lieu de noter que ce véhicule était dirigé par une jeune fille, qui n'a eu ni la force, ni l'habileté nécessaires pour maintenir son cheval. Elle n'a eu, bonheurs, aucun mal. C'est la fille du propriétaire charbonnier, qui est un sieur Jacquemond, de la Barette, commune de St-Priest.

St-Chamond. — Un suicide vient d'avoir lieu dans cette ville. Jeudi, à 8 heures du matin, au Coin, derrière l'établissement des Maristes, on a découvert, pendu à un fil blanc, par une lanière de cuir, le cadavre d'un individu qu'on a reconnu pour le nommé Henri Marand, âgé de 44 ans, originaire du Cheylard (Ardèche), ouvrier aux forges. Les causes de cet acte de désespoir ne sont pas encore bien établies.

ISERE

Grenoble, 20 mai. — Avant-hier soir, le jeune Joseph, âgé de cinq ans, dont les parents sont restaurateurs au Moulin-de-Canel, est tombé accidentellement dans le canal de la Romanche. Le pauvre petit a été retiré presque aussitôt par M. Girard-Durand, étameur, qui travaillait près du lieu de l'accident. Transporté à son domicile, cet enfant a reçu immédiatement tous les soins nécessaires. Il est aujourd'hui hors de danger.

Mens. — Un acte de probité qui fait honneur à deux agents de la brigade de gendarmerie de Mens, vient de se produire.

Samedi, 13 du courant, MM. Chevenon, maréchal des logis, et Latour, gendarme, étaient en tournée pour se faire remettre des livrets de réservistes. Arrivés au Mas-Martinière, hameau de la commune de Mens, ils entrent chez un nommé Alloird; le mari travaillait aux champs, sa femme remit son livret au gendarme Latour, et ces deux agents continuèrent leur tournée.

Le lendemain matin, Latour examinant les livrets qu'il avait recueillis, trouva dans celui d'Alloird un billet de banque de mille francs. Immédiatement il en fit part à son collègue des logis, qui s'empressèrent l'un et l'autre de le porter à qui de droit; ils ont été bien remerciés. Les gendarmes nous ont trop habitués à tous les actes de probité, pour que nous ne signalions pas ce nouveau fait, qui honore ses auteurs.

Villard-Bonnot. — Ces jours derniers, vers onze heures du soir, un incendie s'est déclaré dans un hangar de bâtiment, comprenant : maison d'habitation, écuries, etc., situé au hameau du Grand-Carré appartenant à M. François Coquet, propriétaire. Surpris par les flammes, M. Coquet et sa famille, étaient couchés, se sont sauvés tout déshabillés sans pouvoir rien emporter.

Malgré le zèle et les efforts des personnes qui sont accourues sur le théâtre de l'incendie, on n'a pu sauver qu'un buffet et un horloge qui se trouvaient dans une pièce du rez-de-chaussée. Les pertes causées par ce sinistre, dont on ignore les causes, sont évaluées à 6,400 fr. Elles sont couvertes par la compagnie la Mutuelle.

Jallieu. — Dimanche dernier, en ouvrant sa gar de, Mme Jules Silvent, du hameau de Montbrier, commune de Jallieu, s'est aperçue qu'on lui avait volé une somme de 15 francs, et différents bijoux, tels qu'une montre en argent, une paire de boucles d'oreilles, une broche-médaille, une bague, tout le tout estimé 350 fr. environ. Malgré les plus actives recherches, l'auteur de ce vol est resté inconnu.

AIN

Bourg, 20 mai. — Un accident qui aurait pu avoir des conséquences terribles est arrivé ce matin au quartier des Gares, à Bourg.

La scierie appartenant à M. Williat et située près du passage à niveau de la route de Lyon, s'est écroulée complètement vers 9 heures.

Voici comment l'accident serait arrivé :

Des voitures venaient d'amener de la pierre, le cheval et la voiture étaient entrés dans la scierie et la grue s'occupait de décharger les blocs.

Une grue qui soulevait un bloc énorme lâcha brusquement, entraînant la toiture en même temps. L'écroulement fut complet; en un clin d'œil la vaste construction gisait sur le sol.

En ce moment une dizaine d'ouvriers travaillaient à l'intérieur du bâtiment, tous essayèrent de s'enfuir en évitant la chute des énormes charpentes et des débris qui pleuvaient de tous les côtés.

Quelques-uns d'entre eux furent atteints; ce sont MM. Masson, maître; Flutet et Drevet, voituriers; Varréon, maître.

Malheureusement, les blessures n'offrent pas une grande gravité, les tuiles seules ont frappé les ouvriers; ils ont été parvenus à éviter les pièces de bois et un ensevelissement sous les débris qui n'était à peu près certain. De la construction, il ne reste plus de choses : des pans de murs et l'extrémité du bâtiment se tiennent seuls encore debout; tout le reste est tombé à terre; par endroits on aperçoit des taches sanglantes, des blessures des ouvriers frappés.

En somme, l'accident n'a pas eu les conséquences qu'on pouvait craindre, mais on ne peut s'empêcher de regretter que, dans un atelier comme celui-ci, trente ouvriers pouvaient parfaitement se trouver réunis.

Un malheur aurait alors pris des proportions autrement considérables, et on se demande alors s'il n'y a pas une autre cause que de l'imprudence à se servir d'une construction aussi fragile que celle qui fut la scierie du quartier des Gares.

Les blessés, n'oublions pas de citer, en outre, un cheval attelé à la voiture; la pauvre bête n'a pu, comme les autres, prendre la fuite et a reçu des coups assez graves.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. MONTALAN, CONSEILLER

Audience du 20 mai 1882

Vois qualifiés

L'accusé est le nommé Auguste Lamotte.

La dame Frenay, demeurant rue de Sèze, n° 82, s'étant aperçue, le 19 janvier dernier, qu'on avait enlevé la clé de son logement, s'empressa d'en faire changer la serrure. Le surlendemain 21 janvier, en rentrant chez elle, vers quatre heures du soir, elle constata que sa porte avait été fracturée, et qu'on avait soustrait à son préjudice du numéraire et une certaine quantité de bijoux d'une valeur de 500 francs environ.

Les recherches faites dans le but de découvrir l'auteur de ce vol furent d'abord infructueuses.

Le 26 février suivant, le sieur Pernelle, demeurant rue de la Thibaudière, 33, fut victime d'un vol commis dans des circonstances analogues.

Profitant de son absence momentanée, un malfaiteur s'était introduit dans son domicile et lui avait soustrait du numéraire, divers bijoux et un porte-monnaie.

Les soupçons ne tardèrent pas à se porter sur le nommé Auguste Lamotte, appréteur sur tuelles, demeurant rue de Crillon, 35, et une perquisition faite à son domicile amena la découverte d'un grand nombre d'objets mobiliers et de bijoux parmi lesquels la dame Frenay a reconnu une paire de boucles d'oreilles lui appartenant et le sieur Pernelle son porte-monnaie et trois boutons de chemise.

Lamotte, qui a d'ailleurs été reconnu par deux témoins qui l'avaient rencontré le 21 janvier, allant et venant dans l'escalier de la dame Frenay, a subi quatre condamnations dont une à 4 ans d'emprisonnement pour vol qualifié. C'est un malfaiteur dangereux qui ne vivait depuis longtemps que de vols et de rapines.

Le jury ayant rapporté un verdict affirmatif, sans atténuation, Lamotte est condamné à la peine de cinq années de travaux forcés.

Ministère public : M. Bloch, avocat général. Défenseur : M. Rouché, avocat.

Attentat à la pudeur. — Acquittement

Guillaume Granger, accusé d'attentats à la pudeur sur sa fille mineure est déclaré non coupable par le jury.

Il est en conséquence acquitté et mis aussitôt en liberté.

Ministère public : M. Bloch, avocat général. Défenseur : M. Sapin, avocat.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Dimanche, 21 mai, 141^e jour de l'année. Soleil : lever, 4 h. 13, coucher, 7 h. 40. Les jours croissent de 2 minutes.

Ephémérides (1813). Victoire des Français à Baulieu.

Les commandants de corps d'armée vont être appelés à fournir des propositions pour les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, parlant la langue arabe, qui désiraient passer dans les compagnies franches dont nous avons annoncé la prochaine création en Tunisie.

La deuxième chambre du tribunal civil de Marseille vient de rendre un jugement dans une affaire intéressante pour toutes les maîtresses de maison.

Il s'agissait en l'espèce d'une domestique infidèle qui, après avoir reçu de ses maîtres les sommes quotidiennes nécessaires à divers achats, avait détourné ces sommes de leur destination et avait pris à crédit lesdites fournitures.

L'un des fournisseurs actionnait la famille; le tribunal a décidé, après une longue délibération, que le fournisseur était en faute d'avoir fait des crédits sans autorisation du maître de la maison, et l'a débouté de sa demande.

Cette décision, qui tranche un point de droit important, est conforme du reste à un arrêt de la cour de Paris de 1872.

Ainsi que nous l'annoncions hier, les astronomes réunis en Egypte pour observer l'éclipse de soleil ont découvert à côté de cet astre une énorme comète, qu'ils ont immédiatement photographiée.

Dans un article publié par le Figaro, M. Camille Flammarion nous annonce que cette comète sera bientôt visible en France.

Depuis quelques jours d'ja, nos observatoires la guettaient du bout de leur télescope. Elle marche actuellement vers le soleil avec une rapidité d'un million de lieues par jour. Demain 20 mai, elle passera à gauche de l'étoile Iota de Cassiopee, puis elle filera en ligne droite vers le couchant, traversera les constellations de la Girafe et du Cocher, et le 6 juin elle sera si voisine du soleil, qu'elle se confondra probablement avec les rayons de l'astre.

Cependant, M. Flammarion laisse espérer que le 9, le 10 et le 11 juin on pourra peut-être en plein jour contempler la comète visible à côté du soleil. Ce serait un spectacle astronomique d'une grande rareté.

On annonce que le gouvernement a ratifié la convention passée entre la Cie du P.-L.-M. et la Cie des Dombes pour la cession de l'exploitation du réseau de cette dernière.

Rien ne s'oppose donc plus à la réunion des deux services; elle aura lieu à la date annoncée déjà, le 1^{er} juillet.

M. Henri Clerc, commis de première classe des contributions indirectes à Lyon, a été nommé commis principal à Meximieux.

Nous avons annoncé, d'après un de nos confrères, la mise à la retraite de M. Domenget, ingénieur en chef de la voirie. Cette nouvelle est inexacte.

Un pauvre diable, nommé Claudius Fesay, âgé de 21 ans, terrassier, a été trouvé hier à 11 heures du soir, par des gardiens de la paix, étendu sur le cours Morand et dans un état de prostration extrême.

Ce malheureux a déclaré n'avoir rien mangé de six jours. Après avoir été réconforté au poste, on a vu la gravité de son état, le conduire à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Trois mauvais garnements qui s'étaient enfuis depuis quelques jours du domicile de leurs parents pour vagabonder à l'aise, ont été arrêtés hier soir par les gardiens de la paix. Au moment où, après avoir escaladé la clôture d'un entrepôt appartenant à Mme Bosson, marchande de bric-à-brac, rue de Belfort, ils cherchaient une position commode pour passer la nuit.

Ces jeunes polissons, âgés de 11 à 14 ans, qui depuis leur fugue ne vivaient que de rapines ont été conduits au violon.

Hier matin, une femme Lucie Meça, domestique, cours de Brosses 88, traversait la chaussée lorsqu'elle a été assaillie par un vigoureux moloosse appartenant à un boucher de la grande rue de la Guillotière, qui lui fit de cruelles morsures à la joue droite et lui enleva un morceau de la lèvre inférieure.

Le propriétaire de cet animal peu commode, s'est chargé — c'était bien le moins — de tous les frais qu'entraîneraient pour la victime les blessures qu'elle a reçues.

Le nommé Bernard, garçon de café à Lyon, âgé de 19 ans, vient d'être arrêté à Chalon.

Une perquisition faite dans la chambre qu'il occupait a amené la découverte d'un paquet contenant des outils de fabrication à l'usage des faux monnayeurs.

Dans la journée d'hier, un vol d'une somme de 140 fr. et de 3 bagues en or, a été commis au préjudice de M. Vagner, cordonnier, rue Montesquieu, 56.

Le coupable est connu et ne saurait tarder à être arrêté.

Dans sa séance du 19 mai 1882, le conseil de guerre permanent du gouvernement militaire de Lyon présidé par M. le lieutenant-colonel Mchei, du 105^e régiment d'infanterie, a rendu les jugements suivants :

1^{er} Gaspard-Balthazar Villedieu, soldat de deuxième classe au 121^e régiment d'infanterie, déclaré coupable de désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets, a été condamné à trois ans de prison.

2^e Dominique Seguin et Antoine Pélissier, soldats de deuxième classe au 99^e régiment d'infanterie, déclarés coupables de vol au préjudice d'un militaire, ont été condamnés chacun à un an de prison.

3^e M. Ange Santoni, soldat de deuxième classe au 99^e régiment d'infanterie, déclaré coupable de violences et coups volontaires, a été condamné à un an de prison et 16 francs d'amende, remplacé par 6 jours de prison.

Ministère public : M. le lieutenant Benoit, substitut du commissaire du gouvernement. Défenseur : M. Mazenod, avocat à Lyon.

Société de tir de l'armée territoriale

Dimanche 21 mai, de 7 heures à midi, tir réglementaire et gratuit, à 200 mètres.

Les sociétaires des classes de 1868 et 1872 recevront 30 cartouches à titre gratuit : 18 allouées par l'Etat, et 12 par la Société.

Les militaires de tous grades de l'armée territoriale et de sa réserve ou de la réserve de l'armée active, les engagés conditionnels, les hommes placés dans la disponibilité, dits à la disposition, classés dans les services auxiliaires, sont admis sans cotisation, sur la simple présentation de leur livret.

Ils devront se faire inscrire pendant les séances de tir, sur le terrain du Grand-Camp (bâtiments militaires).

La carte de sociétaire devant être timbrée à chaque séance, on est prié de ne pas l'oublier.

Les voitures de la Société partiront à 6, 8 et 10 heures, le premier départ de la place Morand, les suivants de la brasserie du Parc.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 20 mai, 4 h. du soir.

Température : La dépression dont le centre était hier sur les côtes de Portugal s'est transportée sur le golfe de Gascogne.

A Lyon, le baromètre est à peu près stationnaire; vers 757mm, le vent souffle du sud.

Temps probable : Température assez élevée; averses orageuses.

Bulletin hebdomadaire des soies

Lyon, 20 mai.

Une semaine coupée par une fête s'en ressent toujours plus ou moins. C'est ce qui est arrivé pour celle-ci et il est certain que c'est en partie à cette cause qu'il faut attribuer le léger ralentissement que nous avons à constater.

Maintenant il faut bien dire que si les affaires avaient eu tout l'entrain désirable, l'attention n'en aurait guère été détournée par un jour de fête, mais soit que les plaintes d'Italie sur la récolte se soient un peu atténuées, soit que la manière dont s'annonce la saison d'automne ne laisse quelques déceptions à la fabrique, toujours est-il que le ton du marché a été plutôt moins bon ces jours-ci.

Ce qui peut surprendre en voyant les affaires en étoffes ne pas tenir ce qu'elles semblaient promettre, ce sont les chiffres élevés qu'enregistre tous les jours notre Condition et qui, s'ils s'appliquaient uniquement aux besoins de notre industrie locale, témoigneraient évidemment d'une situation on ne peut plus satisfaisante.

Il n'en est malheureusement pas ainsi, car, depuis quelques mois, les achats fait chez nous pour les places de consommation étrangères ont pris un développement sérieux, et pendant ces dernières semaines surtout, les marchés suisses et allemands se sont approvisionnés largement chez nous. Si, au point de vue de la consommation de la matière première, le résultat est le même, il n'en est pas moins fâcheux d'avoir à constater l'extension qu'a prise l'industrie étrangère au détriment de la nôtre.

L'attention a été déjà suffisamment appelée sur cette question pour que nous n'ayons pas à y insister et d'ailleurs nous nous plaçons à reconnaître que notre fabrique, un moment déroutée par les spéculations financières, se remet chaque jour avec plus d'ardeur au travail et tend à regagner rapidement le terrain qu'elle avait perdu.

Les transactions de la semaine, tout en ayant été un peu moins actives que celles de la précédente ont conservé un courant satisfaisant et surtout en ouvrées, notre Condition a encore enregistré chaque jour des chiffres au-dessus de la moyenne. Quant aux prix, ils sont restés les mêmes, toujours avec une nuance de fermeté pour la belle marchandise grège et ouvrée, mais encore quelque peu d'irrégularité pour les soies courantes.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 mai.

La semaine touche à son terme; elle paraît devoir finir dans une apathie égale à celle qui a précédé, en dépit des événements d'Egypte, la liquidation de quinzaine.

Si quelqu'un s'attendait à voir le congé d'hier raviver les transactions, cette espérance doit être dissipée. Aussi infimes qu'avant-hier, les variations de la cote sont impuissantes à donner la sensation du moindre mouvement ascensionnel ou rétrograde.

Les fonds 3 0/0 sont immobiles; l'Amortissable clôture à 84 fr. Le 5 0/0 a varié entre 117 et 117,05. Je crois qu'on a fait 716,97 1/2.

Les fonds étrangers ont au contraire donné lieu à quelques affaires, à quelques achats; leurs prix se sont raffermis. Nous retrouvons l'Italien à 90,20, le Turc à 13,40, l'Egypte aux environs de 360.

Le Suez a repris au-delà de 2,750, le Gaz est ferme à 1,625.

Chemins français un peu moins lourds; Sociétés de crédits.

L'amélioration de la situation du Crédit de France fait chaque jour de nouveaux progrès. Un seul moyen s'offrait aux actionnaires de rendre aux titres de leur société leur valeur, c'était d'effectuer rapidement le versement appelé par le conseil d'administration; ce moyen, ils l'ont employé.

L'époque n'est pas éloignée où une reprise importante les récompensera de leur ponctualité.

DERNIERE HEURE

Paris, 20 mai, 11 h. 55 soir.

Les sénateurs et députés du Rhône ont adressé à M. Goblet, ministre de l'intérieur, une lettre lui demandant des secours dans la plus large mesure du possible pour les victimes de l'incendie de la Buire.

Parmi les projets qui viennent d'être déposés à la Chambre figure un rapport de M. Jolibois, relatif à la reconstitution des vignobles détruits par le phylloxera. Ce rapport demande l'exonération de l'impôt foncier pour ces terrains, ainsi que pour ceux qui ont été nouvellement complantés en cépages américains.

Il est inexact que les gouvernements anglais et français aient questionné les autres gouvernements au sujet de la réunion d'une conférence internationale pour régler la question égyptienne.

La commission de la loi sur les étrangers a chargé M. Louis Legrand de rédiger son rapport. Le rapport sera présenté la semaine prochaine.

Vienne, 20 mai.

Le gouvernement autrichien a décidé définitivement l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 20 mai.

3 0/0	» »	Egypte	963 75
3 0/0 nouveau ..	» »	Banque Ottom ..	823 12
5 0/0	117 21	Chemins tures ..	59 25
Italian	90 60	Alpine	» »
Turc	13 45	Rio	657 50
Extérieure	27 15	Panama	» »

CHOSSES & AUTRES

Une association redoutable.

On écrit de Madrid :
Carmen était, depuis trois semaines, en service dans une famille de bons bourgeois du quartier de Capellanes. Jamais bobonne n'avait mieux satisfait ses maîtres. Toujours levée la première et la dernière couchée, elle veillait avec la sollicitude la plus empressée dans la maison qu'elle remplissait de ses éclats de rires et de ses chants joyeux. Propre, soigneuse, économe, laborieuse et vive, elle avait toutes les qualités. C'était la perle des servantes. Aussi s'était-elle rapidement acquise l'affection de Monsieur et de Madame.

Or, tout à coup voilà qu'elle tombe malade. En présence d'une maladie qui s'annonçait comme devant être grave et longue, elle demanda à être transportée à l'hôpital. Mais, en reconnaissance de ses services, ses maîtres voulurent que Carmen fut soignée à la maison, et, à leur tour, ils lui prodiguèrent les soins les plus assidus. Pendant deux mois de souffrances, la maîtresse ne quitta pas le chevet de sa bonne. Le médecin fit des visites fréquentes. La note du pharmacien atteignit un chiffre élevé.

Mais enfin la santé finit heureusement par repaître, et Carmen se trouva un jour sur pied et prête à reprendre sa besogne.

Or, voici qu'il y avait quarante-huit heures à peine qu'elle avait repris ses fonctions, qu'elle déclarait à ses maîtres vouloir les quitter. Je laisse à penser l'indignation de ceux-ci. L'ingratitude ! C'est donc ainsi qu'elle les récompensait de leur bienveillance ! C'est donc ainsi qu'elle reconnaissait leurs soins ! Allez donc faire des gentillesses aux domestiques ! Voilà comme ils vous paient. C'est du propre. Eh bien, non, mademoiselle, nous ne voulons pas que vous partiez comme cela. Ce n'est pas pour nous voir si brusquement abandonnés que nous nous sommes montrés si bons à votre égard. Vous resterez.

Carmen resta, mais un revirement soudain se produisit alors dans son caractère. Elle, qu'on avait connue si enjouée jadis, devint sombre tout à coup. Plus de chansons dans la cuisine en écumant la marmite, plus de chansons non plus à travers les corridors sonores. Loin d'éveiller la gratitude dans son âme, la bienveillance de ses maîtres semblait n'y avoir fait germer que la haine.

Elle se déroba à toute conversation, elle fuyait toute occasion de rapport avec eux. Parfois, on la surprenait essayant du coin de son tablier ses yeux rougis par les larmes.

Que diable avait donc Carmen ? On se perdait en conjectures, lorsqu'un beau matin on la vit entrer, comme un coup de vent, au salon et se précipiter, en les arrosant de ses pleurs, aux pieds de Madame. Les sanglots qui montaient dans sa gorge oppressée étouffaient sa voix.

« Cela ne peut plus durer ainsi. Il faut à tout prix que je vous quitte. Tenez, Madame, autant que je vous dise tout. Je suis une misérable qui vous a indignement trahie. J'appartiens à une puissante société de voleurs, à laquelle sont affiliés un grand nombre de servantes de Madrid. C'est par elle que je suis entrée chez vous. »

« Quelques jours après mon installation, un dimanche que vous étiez sortie, j'ai pris, suivant les ordres de mes chefs, toutes les empreintes des serrures. Ils ont tout ça, là-bas, les autres. Et maintenant, ils m'attendent plus que l'occasion. Au premier jour, Madame, ma chère bienfaitrice, vous serez volée, dépouillée. Et dépouillée par moi ! Vous voyez bien que je ne puis plus rester chez vous. Allez, croyez-moi, vite, partez d'ici, déménagez, vous n'avez pas de temps à perdre. Et moi, laissez-moi à mon triste et malheureux sort. »

Ces révélations de la malheureuse Carmen jetèrent un jour bien étrange sur les bas-fonds de la société de Madrid. Elles ont été communiquées à la police, qui est, dit-on, sur les traces de cette vaste association de voleurs.

Une dette de Philippe-Egalité

Une curieuse affaire est en ce moment déferée à la 1^{re} chambre du tribunal civil de la Seine.

Il s'agit d'une dette de 600,000 livres, dont Philippe-Egalité s'est reconnu en 1790, par-devant notaire, débiteur envers M. Jean-Louis Monneron, lesquelles 600,000 livres devaient être remboursables dix ans après.

Le duc d'Orléans, par convention passée le 9 janvier 1792 avec ses créanciers, devait, pour rembourser ses dettes, faire mettre en vente plusieurs immeubles, mais la Convention nationale ayant confisqué les biens de Philippe-Egalité, la convention ne put être exécutée.

Par arrêté du préfet de la Seine du 21 frimaire an IX, la créance Monneron fut fixée à 601,666 fr. 13, principal et intérêts.

L'Etat imposa à ce dernier, pour la valeur nominale, une inscription de 10,028 fr. de rentes, 13 provisoire en capital et 100,280 fr., et le surplus en bons de 2 1/2.

Mais, par suite du cours de l'époque, il y avait une différence énorme entre la valeur nominale et la valeur réelle de ces rentes, si bien qu'en réalisant les valeurs, M. Monneron ne put en retirer que 130,117 fr. 70.

Aujourd'hui, ses héritiers prétendant qu'un pareil paiement imposé par une mesure révolutionnaire, ne saurait être considéré comme complet, réclament à MM. le comte de Paris, le duc d'Aumale, le duc de Montpensier, S. M. Léopold II, roi des Belges, le duc de Flandres, le duc de Chartres et le prince de Joinville, la somme de 471,548 fr. pour solde d'un prêt par M. Monneron au duc d'Orléans.

C'est M. Demange qui soutiendra la demande des héritiers Monneron.

M. Le Berquier plaidera pour les princes d'Orléans.

Rongé par les rats

Le pilote de la pointe du Pouldie, à Brest, M. Jacob, vient de perdre son enfant, âgé de douze mois, d'une façon étrange.

Dans la nuit de lundi à mardi, l'enfant reposait, comme de coutume, dans sa couchette, près du lit de ses parents.

Vers cinq heures du matin, Mme Jacob, qui était levée depuis un instant, étonnée de ne pas entendre l'enfant, vint à lui et souleva le voile qui lui abritait le visage. Aussitôt elle poussa un cri déchirant. Son mari accourut et vit un spectacle affreux.

La tête du petit était criblée de trous, autour desquels on reconnaissait la trace de la dent des rats. Le front portait dix de ces trous de largeurs diverses et creusés jusqu'à l'os. La partie inférieure du nez était littéralement rongée.

La maison du malheureux pilote est un repaire de rats d'eau. Linge, meubles, comestibles, chandeliers, tout porte des traces de leurs continuelles visites.

Un tarif lugubre

Sait-on ce qu'a coûté l'annuelle guillotine qui a fonctionné la première fois il y a quelques années à peine, pour l'exécution de Joly. En voici le détail d'après le devis :

Charpente 1,200 fr. ; les ferrures 500 fr. ; deux coupe-perets, dont un de rechange, 500 fr. ; les poulies et les rainures 900 fr. ; le mouton en fer forgé 550 fr. ; deux paniers d'osier 400 fr. ; deux cuvettes en zinc 300 fr. ; les cordages 60 fr. — Total 4,410 fr.

Ce devis, trouvé exagéré, fut soumis à une commission spéciale, qui frappa la note d'une réduction de 25 0/0.

La guillotine a donc coûté 3,278 fr.

Mots de la fin

Une vieille dame entre chez un marchand de chiens.

— Je voudrais un petit toutou, mignon, joli, pas méchant.

— J'ai justement votre affaire, madame, voici un petit bull rayé de noir, qui est doux comme un agneau.

— Oui, il est gentil, seulement est-ce qu'il a l'habitude d'aboyer beaucoup ?

— Oh ! jamais, madame.

— C'est que, voyez-vous, j'ai horreur de ces roquets qui hurlent à propos de rien.

Le marchand avec son plus gracieux sourire :

— Oh ! bien, vous pouvez être tranquille ; ainsi, se viendrait vous assassiner, le chien serait au pied de votre lit, il ne ferait pas seulement : Ouah !

SPECTACLES DU 21 MAI

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui dimanche
« La Fille du Tambour-major. »

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui dimanche, à 8 h. :

« L'Histoire d'un sou. »

« Les Ranzéau. »

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2
Orchestre sous la direction de M. Lons.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, de 7 heures à minuit.

BOURSE DE LYON

Du 20 mai 1882

Rentes	Comptant	Actions
3 1/2 0/0	83 50	Gaz de Lyon
3 1/2 0/0 amortissable	84	Gaz de la Guillaumière
4 1/2 0/0	—	Mines de la Loire
5 0/0 français	117 15	Montrambert
Autrichien 4 0/0	89 80	St-Etienne
Russe 5 0/0	13 30	Rive-de-Gier
Espagne 3 0/0	—	Société lyonnaise
Dettes Egyptiennes	335 25	Bateaux-Omnibus
Actions		Dombes
Crédit mob. Espag.	580	Abattoirs
Crédit Lyonnais	750	Verreries L. et Rhodé
Union générale	—	Croix-Rouge
B. Lyon et Loire	—	Obligations
B. Hypothèque France	—	Ville de Lyon
Soc. Foncière Lyonn.	—	Ville de Paris 1869
Banque Ottomane	916 25	Ville de Paris 1871
Paris-Lyon-Médit.	—	Lombardes-anciennes
Che. Autrichiens	705	Lombardes-nouvelles
Lombard-Vénitien	311 25	Saint-Etienne
Baragossa	527 50	Rhône-et-Loire 4 0/0
Nord-Espagne	603 75	Paris-Lyon — Méditerranée
Suez	2740	1863

INSTITUTION DE SOURDS-MUETS

Enseignement par la parole. Etablissement subventionné par la ville de Lyon. Reçoit des élèves boursiers. Pour cause d'agrandissement, transfert, 56, rue des Maisons-Neuves, Villeurbanne (Lyon).

J. HUGENTOBLE, directeur.

Le rédacteur en chef, Victor GOURRAUD

Lyon, — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

VENTE JUDICIAIRE

Le jeudi 25 mai 1882 à onze heures du matin, à Lyon, sur la place de l'Hôtel-Dieu, vente aux enchères publiques et au comptant, de divers objets mobiliers, tels que : armoire à glace, tables, chaises, commode, fauteuils, bureau, batterie de cuisine, etc.

Le tout saisi.

APRES DÉCÈS

Vente aux enchères publiques et en détail de marchandises, matériel et mobilier, dépendant d'un fonds

D'Horloger-Bijoutier

Passage de l'Hôtel-Dieu, 51.
Le lundi 22 mai, à 1 heure et jours suivants, s'il y a lieu.

Désignation sommaire :

Belles montres de Genève, beaucoup de montres or et argent à clefs et à remontoir, pendules, garnitures de cheminée marbre et bronze, giletières or et argent, colliers, médaillons or, bagues or et brillants, boucles d'oreilles de tous genres, bagues, alliances, argenterie, bijoux, réveils-matin, pendules, tableaux, appareils à gaz, coffre-fort, agencements, vitrines, balances, bibliothèque 400 volumes, tables, chaises, guéridon, trousseau linge de ménage, vaisselle, batterie de cuisine, tableaux de Foville.

Cinq pour cent en sus.

Cette vente a lieu en vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil, enregistrée.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

d'un acte sous-seing privé fait et passé à Lyon, le 22 avril 1882, enregistré le 17 mai 1882, contenant les clauses et conditions d'une société de commerce.

Entre :

M. Alphonse Revelon fils, rue Constantine, 2.

D'une part ;

Et :

M. Alphonse Bérard, rue Constantine, 2.

D'autre part ;

Il a été extrait ce qui suit :
Cette société a pour objet le commerce des soies et déchets avec capital social de 40,000 francs.

Elle est formée et exercera sous la raison sociale Revelon fils et Bérard.
Son siège social est établi à Lyon, rue St-Polycarpe, 10.

Les dépôts fixés par la loi ont été effectués le 20 mai 1882, au greffe du tribunal de commerce et à la justice de paix du 3 canton.

Signé : A. Revelon fils.

A. Bérard.

Le lundi vingt-deux mai courant, à onze heures du matin, sur la place de Trion, à Lyon, vente d'objets saisis, tels que : buffet, table, chaises, poêle, rideaux, etc.

Et le samedi vingt-sept mai, place de l'Hippodrome, à Charabara, vente de trois chevaux et leurs harnais, trois tombereaux et une charrue.

8 PAGES TEXTE

LE N° 5 Cent.

MAGNIFIQUES GRAVURES

Demandez chez tous les Libraires

ILLUSTRATIONS par **FERDINANDUS** Dans les KIOSQUES & les GARES

ILLUSTRATIONS par **R. VICTOR MEUNIER**

LE N° 5 Cent.

MAGNIFIQUES GRAVURES

PETIT POPULAIRE ILLUSTRÉ

Journal Quotidien, Politique, Littéraire et Artistique

Directeur : **EMILE VORMUS**

AVEC LA COLLABORATION DE TOUTES LES ILLUSTRATIONS DE LA PRESSE FRANÇAISE :

AURÉLIEN SCHOLL — MONSELET — AUDEBRAND — VICTOR MEUNIER — ERNEST D'HERVILLY
ARTHUR POUJIN — Dr FÉLIX BRÉMONT — VICTOR TISSOT
LÉON BIENVENU — COQUELIN Cadet — JEAN BRUNO — E. FRÉBAULT — A. BOUVIER, etc., etc.

Le Petit Populaire Illustré est le seul des journaux quotidiens français qui soit illustré. Imprimé sur beau papier, il a 8 PAGES DE TEXTE. Ses ILLUSTRATIONS INÉDITES magnifiquement tirées sont faites par les plus grands artistes. — Il sur tous les autres journaux l'avantage de pouvoir se collectionner par trimestres, semestres ou années. Il donne tous les jours : Une Chronique, les *Bulletins* et *Physionomies* de la Chambre et du Sénat, les Nouvelles politiques, les Faits divers, les *Compte rendu* des Théâtres et des Tribunaux, la Bourse, etc., etc.

IL PUBLIE EN FEUILLETONS UN OU DEUX ROMANS INÉDITS DES PLUS GRANDS ROMANCIERS. Il donnera en variétés des *Nouvelles*, *Récits de Voyages*, Causeries littéraires, scientifiques et humoristiques. C'est, en un mot, le plus beau, le plus complet et le plus intéressant des journaux quotidiens.

LE PREMIER NUMÉRO PARAÎSSANT

L'Empoisonneuse de Champrené grand Jean BRUNO * **La Cage de Fer** grand Roman HENRI AUGU

ABONNEMENTS : Paris, Un An 18 fr. ; Six Mois 9 fr. ; Trois Mois 5 fr. — Départements, Un An 24 fr. ; Six Mois 12 fr. ; Trois Mois 6 fr. — Etranger, Un An 26 fr.

Magnifique Prime offerte gratuitement aux 10,000 Premiers Abonnés d'un An

Les Dix Mille premiers abonnés d'un An recevront gratuitement en prime : **LES CONNAISSANCES UTILES**, magnifique recueil, superbement relié, avec illustrations dans le Texte. Ce volume de 900 pages avec 300 gravures, vendu en Librairie 20 fr., a été fait avec la collaboration de Flammurion, Tissandier, Hébert, Victor Meunier, de Newton, etc. C'est la plus belle prime gratuite offerte jusqu'à ce jour.

Toute demande d'abonnement devra être adressée à l'Administrateur du PETIT POPULAIRE

125, RUE MONTMARTRE, PARIS

TOUS LES JOURS

Etablissement Thermo-résineux du MARTOURFT

Près DIE (Drôme). — Du 1^{er} Juin au 1^{er} Octobre.

Premier fondé en 1852. — On ne fait usage que de Copeaux de Pins Mugho frais et abondants (condition essentielle de succès) aucune analogie avec les nombreux imitateurs, résultat merveilleux, salle d'inhalation. — Renseignements : Docteur Benoit père, propriétaire-directeur. — Se tenir en garde contre les manœuvres de nombreux plateurs soudoyés. — 8 et 10 fr. par jour, tout compris, sans exception.

A LOUER

Magasin et arrière-magasin avec vastes dépendances et un appartement à l'entresol, situé quai de l'Hôtel, près du pont de l'Hôtel-Dieu.

Location : 4,000 francs

S'adresser au bureau du journal

Belle écriture cursive

Nouvelle méthode perfectionnée. Trois mois suffisent pour enseigner l'écriture à une personne qui n'a jamais tenu la plume. Réforme complète en moins de deux mois l'écriture la plus mauvaise.

Leçons à domicile

à 2 francs le cachet.
S'adresser à l'Agence Fournier, 14 rue Confort, sous le n° 934.

DES BOISSONS GAZEUSES. — Grand manuel du fabricant, 1 vol. grand in-8 illustré de 60 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres-poste adressés à l'auteur : Hermant-Lachapelle, 114, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires. 6073. mai.